

montre la culpabilité du contumace Dutrisac, il rappelle aux jurés les questions qu'ils ont à remplir, et donne au chef du jury les questions écrites auxquelles on doit répondre.

Le président.—Gardes, faites retirer l'accusé.

Cinq minutes après l'entrée des jurés dans la salle des délibérations, un violent coup de sonnette annonce leur retour ; ils reprennent leur place.

Le président, au chef du jury. — Voyons, qu'en pensez-vous ?

Le chef du jury reconnaît Galipeau coupable sur toutes les questions, il admet des circonstances atténuantes pour Dutrisac.

Le président. — Faites rentrer l'accusé.

Galipeau reparait en sautant à cloche-pieds, doux jeu de son enfance, qui contraste péniblement avec son épouvantable position. — Le greffier lui lit la déclaration du jury.

Galipeau.—Ah ! que c'est bête ces émotion-là, je sors de déjeuner !!!

Ste-Marie, qui a achevé son cigare, est venu reprendre ses fonctions. Par vertu des articles 295, 296, 301 et 302 du Code criminel, il réclame pour Galipeau la peine de mort, et pour Dutrisac, protégé par les circonstances atténuantes, le maximum de la peine.

Le président.—Galipeau, avez-vous quelque chose à ajouter pour votre défense ?

Sous la douce influence de la digestion, l'accusé s'est endormi ; le président le fait réveiller et lui répète sa question.

L'accusé, (impatienté.) — Ah ! laissez moi, vous n'avez que des choses désagréables à me dire.

Après une courte délibération pendant laquelle les juges ont voté à voix basse, le président réclame pour Galipeau la peine de mort, et pour Dutrisac, reconnu coupable sur toutes les questions, A LA PEINE DE MORT.

Galipeau.—Comment dites-vous ?

Le président, (bon jusqu'à la fin.) — A la peine de mort.

Galipeau, (souriant.)— J'avais entendu.

Le président. — Alors pourquoi ne faites-vous rien pour empêcher de faire répéter ?

Galipeau. — J'aime votre justice, me rappelle le bengali.

Le président.—Si vous voulez un pourvoir, vous avez trois jours.

Galipeau. — Je demande à passer à Québec.

On emmène le condamné : en passant son avocat, Me Grivaiseau, lui glisse, à titre d'honoraires une somme de quarante sous ; quand à M. Lechard, qui tendait déjà la main, il est content de lui envoyer un baiser avec ces mots : Je vais rejoindre tante et lui demander ton pardon.

Il sort suivi des deux généraux pleurant comme des veaux qui auraient perdu la croix de leur mère.